



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*

*Bureau de la communication interministérielle*

Papeete, le 29 septembre 2017

## **INFORMATION MEDIAS**

### **Une mission de l'Inspection de la création artistique accompagne le Conservatoire artistique de la Polynésie française**

La convention-cadre relative à la culture signée à Paris entre la Ministre de la culture et le Président de la Polynésie française le 17 mars 2017 permet à la Polynésie française de solliciter les services de l'Etat pour bénéficier de missions d'expertise, de conseil ou d'évaluation, en tant que de besoin.

Soucieux d'affirmer la richesse culturelle et artistique de la Polynésie française, par le truchement de l'enseignement des arts notamment, le Président de la Polynésie française a sollicité l'appui de l'inspection de la création artistique du ministère de la culture à Paris.

Dans ce cadre, le Conservatoire artistique de la Polynésie française bénéficiera, du 29 septembre au 9 octobre prochain, d'une mission d'expertise pédagogique et de conseils, visant à optimiser davantage la qualité de ses enseignements et à promouvoir l'exportation des enseignements des arts traditionnels en dehors du territoire.

Cette mission, définie en concertation étroite avec le Ministère de la culture de la Polynésie française et le Conservatoire, permettra notamment d'établir des recommandations sur les cursus pédagogiques actuels, et d'identifier des projets de partenariats, notamment avec un pôle supérieur national musique pour consolider les parcours de formation.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)